

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRÉSENTS : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, **Adjoints**, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Betty GAYVRAMA, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Philippe BOUCHET (arrivée à 20h40), Christelle CALLAREC.

EXCUSÉS / PROCURATIONS : Isabelle ROULLÉ à Joseph THEBAULT, Lionel FAUCHEUX à Nicolas AUBIN, Christel BROUCHON à Elisabeth ABADIE, Nicolas DURET à Michel HALOUX, Sophie RABORY à Béatrice GAYVRAMA, David PIPLIN à Jean RONSIN, Christelle TESSIER à Francine RABINIAUX
SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE

Après avoir ouvert la séance Monsieur le Maire s'adresse au conseil municipal :

« Chers collègues,

Faisant suite à la démission de Madame BOUVET de ses mandats de conseillère municipale et d'adjointe annoncée le 17 septembre, puis de celles de Mme POIZAT et de M BOUSSION reçues en fin de semaine dernière, je souhaite apporter quelques précisions. Ces démissions sont motivées par l'arrêt de l'étude de la commune nouvelle et le manque de communication et de concertation du maire.

Sur la commune nouvelle, je vous rappelle que vous avez été invités à participer à un conseil privé, qui ne se déroule pas comme un conseil municipal classique. La séance n'est pas ouverte au public et elle n'est pas annoncée. Le Conseil Municipal se réunit en quelque sorte à huis clos et ses débats, non publiés, ne constituent pas une délibération exécutoire comme les autres.

Le conseil municipal privé a eu lieu le 28 juin pour un vote « à blanc ». Il a eu lieu dans le prolongement d'une réunion intervenue le 25 juin en séminaire, animée par le bureau d'études LJ Conseil. Le séminaire portait sur la présentation de l'avancement de l'étude :

- les objectifs politiques de la commune nouvelle
- les finances,
- la gouvernance,
- l'organisation des services municipaux.

A l'issue de cette réunion, le séminaire des deux conseils municipaux a retenu la rédaction du vote à blanc avec la même question posée aux deux conseils municipaux à propos de la commune nouvelle « êtes-vous favorables à la mise en place de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019 sur les bases du projet présenté le 25 juin à Bédée ».

Le 28 juin, 18 élus étaient présents. Les 9 élus absents avaient donné une délégation de vote. La séance privée a duré 2h30.

Le conseil municipal ne s'est pas contenté de voter directement puisqu'il a longuement débattu des divers points de blocage, à ce stade de l'étude :

- les finances en indiquant une difficulté à programmer simultanément les investissements envisagés par les deux communes en évaluant l'épargne brute et le capital à rembourser en fonction des montants indiqués par les deux communes,
- la gouvernance avec le souhait que le 8^{ème} adjoint soit issu de Bédée,
- le maintien du rôle d'employeur/autorité territoriale en tant que maire de la commune nouvelle vis-à-vis des agents,
- la méthode d'organisation des services municipaux.

De nos débats, riches et variés, il en est ressorti un vote assorti de conditions et de demandes complémentaires aux élus de Pleumeleuc pour pouvoir poursuivre l'étude ; plusieurs d'entre vous ayant exprimé leur attachement à la poursuite de la démarche. Effectivement, les deux communes n'ont pas voté dans les mêmes conditions.

Partant de nos débats, le résultat du vote n'est pas unanime ; 3 abstentions, 15 pour et 9 contre.

Le lendemain, je me suis rapprochée de Madame le Maire de Pleumeleuc pour lui indiquer ce qu'il ressortait du vote du conseil municipal de Bédée. Plusieurs échanges ont eu lieu après, au début de l'été. Elle a pris l'initiative, restée sans suite, de vous convoquer en mon absence.

Au cours de cette période, les échanges ont confirmé les difficultés. Ce sont les 2 bureaux municipaux réunis le 4 septembre, sans Madame COUSIN empêchée, qui ont convenu d'arrêter le processus d'étude de création à l'échéance 2019.

Aurait-il été faisable et raisonnable d'envisager la création de la commune nouvelle dans ce délai, en quelque mois ? Je ne le crois toujours pas et je ne suis pas le seul au sein du conseil. Cette décision importante nécessite, à mon sens, bien plus qu'un vote majoritaire sachant que les électeurs n'ont pas été consultés. D'autres communes ont aussi fait le même choix d'une autre échéance, jugeant difficile de créer une commune nouvelle en seulement quelques mois.

Je constate que ce sujet est clivant parmi les élus.

Sur ma communication, je peux entendre qu'il faut l'améliorer et optimiser le fonctionnement municipal pour disposer de compte-rendus et d'informations plus rapidement. Je vais prendre des dispositions en ce sens.

Les commissions municipales sont des instances de réflexion, chapeautées par les adjoints dans leurs domaines de délégation. Elles ont lieu régulièrement. Du fait de vos contraintes personnelles respectives, l'effectif n'est pas toujours complet.

En fin de séance du conseil, je vous apporte régulièrement des informations, notamment pour tout ce qui concerne Montfort Communauté. Pour améliorer cette

information, les dossiers communautaires seront débattus en bureau municipal avec une séance supplémentaire spécifique et aussi présentés en commissions par les délégués communautaires. Je pense qu'il faut améliorer le lien entre les deux niveaux. Je reste quelqu'un d'ouvert au dialogue et à l'écoute des divers avis. Je cherche davantage le compromis. Cela peut prendre un peu de temps ; ce qui m'est parfois reproché.

Enfin, je respecte et considère tout autant les élus de la minorité, qui représentent une partie de l'électorat et qui exercent leur mandat dans de bonnes conditions. »

COMPTE-RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2018

A l'exception de 3 abstentions (Jean-Paul OLLIVIER, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC), le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (20) approuve ce compte-rendu. Joseph THEBAULT précise que l'intervention de Mme BOUVET sera publiée conformément à sa demande et par souci de transparence.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux démissions, Monsieur Le Maire présente le tableau du conseil municipal actualisé. Il n'y a plus de suivant de liste disponible issu de la liste majoritaire. Le conseil comptera 26 membres Il sollicite les suivants de la liste minoritaire pour pourvoir les 2 sièges vacants.

INDEMNITES de FONCTIONS DES ELUS

Monsieur Le Maire rappelle que les indemnités des élus locaux sont réglementées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le barème maximal des indemnités pouvant être allouées aux maires, adjoints et conseillers municipaux délégués correspondent à un taux maximal de l'indice terminal des traitements de la Fonction Publique. Il diffère selon la taille de la collectivité. Dans les communes de 3500 à 9999 habitants, il est de 55 % pour le Maire, 22% pour les Adjoints, et 6% pour les Conseillers délégués. L'enveloppe indemnitaire globale est composée par ce taux maximum appliqué au maire et adjoints en exercice, et une modulation peut être votée. Les indemnités en vigueur s'appliquent à 7 adjoints depuis le décès de Monsieur VIVIEN en octobre 2016. L'enveloppe indemnitaire n'est pas intégralement consommée. Suite à la démission d'Agnès BOUVET, il n'y aura pas d'élection de nouvel adjoint. Le maire a donné des délégations à :

- Jean-Paul RONSIN ; Agriculture, alimentation et développement durable,
- Nicolas AUBIN ; Patrimoine bâti communal,
- Betty GAYVRAMA ; Jeunesse,
- Sébastien GOUDARD ; Numérique, nouvelles technologies de communication et équipements informatiques.

Les nouveaux conseillers municipaux délégués seront indemnisés sur l'enveloppe indemnitaire, en baissant les taux des autres élus. Il propose 51,1% pour le Maire, 20,85 % (1^{ère} adjointe); 18,85% (autres adjoints), et 5,2% (conseillers municipaux délégués).

A l'exception de 2 abstentions (Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (21) valide ces taux qui s'appliqueront à compter du 1^{er} novembre 2018.

QUARTIER GARE : ETUDE A MONTFORT COMMUNAUTE

En mars, le conseil municipal de Montfort a pris l'initiative de solliciter un changement de limites territoriales sur 44 Ha. Le 18 juin, le conseil

municipal de Bédée a émis un avis défavorable de principe à ce changement. L'enquête publique, prescrite par Le Préfet, s'est déroulée du 7 septembre au 29 septembre 2018. La procédure n'est pas terminée. Parmi les arguments de Montfort, l'aménagement du quartier de la gare est développé. Le besoin de stationnements supplémentaires est conforté par les riverains et les usagers. Le développement du transport ferroviaire est effectivement une composante très importante à prendre en compte. Montfort Communauté est maintenant compétent en matière d'élaboration du PLUi et d'évolution des PLU communaux. Le PLUi est en cours d'élaboration. La phase diagnostic s'achève et traite notamment des transports et déplacements. Pendant l'enquête publique, plusieurs observations du public ont fait état de besoins de stationnements, sachant que la commune de Bédée est consciente de cette nécessité. Le quartier de la gare est à cheval sur deux territoires et fera nécessairement intervenir plusieurs acteurs. Montfort Communauté a réalisé un premier parking à proximité de la gare, qui se situe en Montfort. Dans l'observation qu'il a remise à l'enquête publique, Monsieur Le Maire a préconisé une étude portant sur les stationnements autour de la gare et les aménagements nécessaires au développement du transport ferroviaire. Elle pourrait porter sur :

- le trafic SNCF et son évolution pressentie,
- le recensement du parc de stationnements existant,
- l'étude des besoins futurs de stationnements,
- la localisation des infrastructures de stationnements, leurs typologies et leur coût estimatif,
- les accès aux zones de stationnement et les flux de circulation automobiles, cyclistes et piétons, pour sécuriser le quartier.

Il revient à Montfort Communauté de réaliser cette étude. Le Président de Montfort Communauté y est favorable.

Christelle CALLAREC demande à intégrer un maillage « vélos ». Jean RONSIN confirme le besoin de places de stationnements pour les vélos. Philippe BOUCHET indique, qu'en l'état, il est difficile de se rendre en vélo à Montfort par la liaison douce. Jean RONSIN rappelle qu'au moment de la réalisation de la déviation de la RD72, le département n'intégrait pas d'itinéraire cycliste dans les aménagements. Sébastien GOUDARD indique que Montfort Communauté sensibilise bien le public au covoiturage ; cela suppose que les communes soient moteurs (Christelle CALLAREC).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'objet d'une étude sur ce secteur, et en sollicite la réalisation par Montfort Communauté.

POLE SANTÉ : MANDAT POUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Le Maire rappelle que le plan d'aménagement de la Bastille a été validé en septembre 2017, et soumis à la concertation publique. L'emprise foncière communale affectée à l'usage du public a été déclassée et sera incluse dans le périmètre des permis d'aménager. Un groupement de bureaux d'études assure la maîtrise d'œuvre de l'aménagement.

Dans le cadre de ce programme, des professionnels de santé seront maître d'ouvrage d'un « Pôle santé » Ils ont présenté leur projet à la commission urbanisme le 11 septembre, qui a apprécié l'aspect architectural du bâtiment. Il regroupera exclusivement des professions de santé sans mixité avec du logement ou du service. Il s'agira d'un bâtiment de 2 étages sur une emprise foncière de 1300 m². La parcelle/ futur lot leur sera vendue ultérieurement. Des places de stationnement seront mutualisées et un plateau vacant, permettra d'accueillir d'autres praticiens. Selon le montage juridique choisi, la commune pourrait temporairement investir pour revendre ce plateau vacant afin de faciliter ce projet. Le programme trains par la réalisation du nouveau parking poids-lourds.

Les professionnels de santé/maîtres d'ouvrage souhaitent déposer leur permis de construire avant la fin. L'instruction du permis de

construire sera de 5 mois. Monsieur Le Maire propose de valider un mandat les autorisant à déposer une demande de permis de construire sur une parcelle communale. A ce stade, il s'agit de personnes physiques qui auront la possibilité de constituer en une personne morale, qui s'y substituera (Yann KERMEL, Antoine DUPONT, Marine EILDE, Marie NOGRET et Morgane PASCAL). A l'unanimité, le conseil municipal valide ce mandat établi en application de l'article R423-1 du code de l'Urbanisme.

MEDIATHEQUE : AVENANTS AUX MARCHES de TRAVAUX

En avril 2016, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Détaillé de la médiathèque et son coût prévisionnel. Le 26 septembre 2016, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les 19 marchés de travaux, d'un montant total de 1 406 322,71€ HT, inférieur à l'estimation en phase APD. En cours de chantier, des modifications sont intervenues ; travaux supplémentaires ou travaux supprimés à la demande soit du maître d'ouvrage, du bureau de contrôle ou de la CARSAT. Monsieur Le Maire les commente et précise que l'attributaire du lot gros œuvre est placé en redressement judiciaire. Pour ce lot, la moins-value va faire l'objet d'un premier avenant correspondant à des prestations qu'il ne pourra pas réaliser (ravalement du bâtiment ancien/peintures des façades extérieures du pôle culturel et sol de l'auditorium). Les avenants concernent :

Nature des lots	montant initial	+ ou - value HT
Desiamiantage	54 496,27	+ 4 626,93
Terrassement	73 632,60	+ 1 054,03
Gros œuvre	544 197,59	- 54 635,62
Charpente	38 480,21	- 468,55
Etanchéité	27 143,92	+ 8 131,03
Couverture	51 327,26	+ 5 761,88
Serrurerie	20 447,00	+ 385,07
Menuiserie extérieures	79 072,52	+ 8 569,41
Menuiserie intérieures	25 944,18	+ 1 893,64
Cloisons sèches	60 649,23	+ 3 555,84
plafonds suspendus	29 228,40	+ 8 479,28
revêtements de sols	57 122,37	- 2 299,81
Plomberie sanitaire	13 000,00	+ 3 380,25
gradins escamotables	33 300,00	+9 700,00
Peinture revêtement mural	21 808,71	+ 2 000,00
aspiration centralisée	15 667,50	+ 641,50
rideaux de scène		+ 10 154,86

A l'unanimité, le conseil municipal valide les modifications apportées à l'objet des marchés de travaux, prolonge le délai d'exécution sauf le lot gros œuvre, et mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer, notifier et exécuter ces avenants aux marchés.

MEDIATHEQUE : RELANCE DE MARCHES DE TRAVAUX

Dans le prolongement du point précédent, Monsieur Le Maire propose de relancer deux nouveaux marchés de travaux pour le ravalement de l'ancien bâtiment et les peintures extérieures du pôle culturel (lot n° 20), et le sol de l'auditorium en grès-cérame au lieu du béton ciré (lot N° 21). Cette décision est liée au redressement judiciaire du lot « Gros œuvre ». Pour ce lot, la fin de chantier était demandée au 31/05/2018, non compris les congés. Une réunion est intervenue entre la commune et l'administrateur pour :

- établir les travaux restant à exécuter, et les malfaçons à reprendre,
- établir le montant restant dû par la commune à l'entreprise au regard de l'avancement des travaux,
- solliciter l'autorisation de modifier l'objet du marché pour recourir à d'autres entreprises.

Joseph THEBAULT indique que les situations de paiement transmises par l'entreprise transitent d'abord par l'architecte. À réception, elles sont mandatées rapidement dès lors que les prestations ont effectivement été exécutées. Il ne peut pas y avoir de règlement par anticipation. La commune a réglé à l'entreprise toutes les prestations exécutées. Ce point a été rappelé à l'administrateur qui intervient dans

les intérêts de l'entreprise, selon une procédure spécifique. À ce stade, les pénalités de retard de chantier ne sont pas chiffrées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal relance ces marchés et mandate Le Maire à l'effet de mettre en œuvre la procédure (consultation de 3 entreprises spécialisées sur critère de prix).

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL / restaurant scolaire

Montfort Communauté a lancé le projet alimentaire territorial en partenariat avec le Pays de Brocéliande. Il vise à sensibiliser les enfants sur les saveurs et produits locaux, en favorisant le maintien d'une agriculture de qualité et l'approvisionnement local. Avec l'appui du Cabinet TERRALIM, une méthodologie participative a été mise en œuvre. Plusieurs réunions ont eu lieu conjointement avec Pleumeleuc (élus, personnels de la restauration, parents d'élèves, enseignants, animateurs et agents de service, fournisseurs), portant sur :

- le diagnostic des restaurants ; repas (nombre, coût...), équipements,
- la sensibilisation des acteurs aux thématiques du projet,
- l'identification de besoins et d'objectifs/fiches actions à transcrire dans un Projet Alimentaire d'Établissement. Le document élaboré le 11 octobre définit 3 axes de travail autour du contenu de l'assiette, de l'organisation du service de restauration, et de l'aspect éducatif.

Certains objectifs sont communs aux deux communes et d'autres spécifiques à l'une ou l'autre. Jean-Paul RONSIN, conseiller municipal délégué, sera chargé de sa mise en œuvre qui n'est pas assortie de délais. Il indique que les premières portes ouvertes des restaurants scolaires ont été un succès, et que la Loi imposera à moyen terme un volume minimal de denrées issues de l'agriculture biologique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les objectifs généraux et les ambitions du projet alimentaire d'établissement (PAE), qui sera notifié à Montfort Communauté, initiateur de ce programme.

GROUPE PROJET « MAISON HELENA »

En février, le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec ESPACIL HABITAT, qui a élaboré le concept des « Maisons HELENA ». Il s'agit d'un immeuble loué spécialement à des personnes âgées autonomes (structure non médicalisée), sur conditions de ressources. La résidence se situera dans le quartier de la Bastille et comptera 26 logements. L'immeuble comprendra des espaces collectifs (salle à manger, salle d'activités...) de manière à créer une vie en communauté, autour d'un projet de vie à définir. Chaque résidence est conçue dans une démarche partenariale avec un comité de pilotage à constituer (élus, membres du CCAS, personnes âgées...) pour traduire les attentes et les besoins des futurs résidents. Monsieur Le Maire propose de le constituer avec :

- 1/ des représentants du maître d'ouvrage : ESPACIL,
 - 2/ le cabinet d'architecte retenu par ESPACIL : COSINUS,
 - 3/ des Elus du CCAS, des commissions urbanisme et bâtiments,
 - 4/ des membres non élus du CCAS,
- 3/ des personnes âgées représentant de futurs résidents, La première réunion sera consacrée à la visite d'une MAISON HELENA.

À la demande de Monsieur le Maire, Bernard BROUAZIN, Francine RABINIAUX, Ingrid CHRISTOPHE, Agnès GODREUIL, Nicolas AUBIN, Elisabeth ABADIE, Nicolas DURET, Régine LEFEUVRE, et Christelle CALLAREC sont candidats pour en faire partie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la composition de comité de pilotage « MAISON HELENA » et la désignation des élus précités.

MISE A DISPOSITION DE LA CHAPELLE ST-URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise un duo de flûtistes à utiliser gratuitement la Chapelle St-Urbain le 31 octobre pour un concert. Elisabeth ABADIE, Adjointe à la « Culture », a consulté le Père POLIGNÉ qui a donné son accord pour cette utilisation.

INFORMATIONS

- Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports 2017 de Montfort Communauté, et de CEBR (membre indirect).
- 22/10 : réunion avec les commerçants et entreprises susceptibles de participer au PCS, et informations sur les travaux et le marché de Noël,
- Eglise. L'échafaudage est monté. Les commerçants du pourtour de l'église ont réagi car le parvis est indisponible. Ils préconisent d'expérimenter une modification de la circulation autour de l'église,
- Travaux rue de Rennes : déviation jusqu'à fin février,
- Blavon : Les sanitaires sont installés,
- les 50 ans du centre social : les participants ont apprécié,
- Election de Miss Bretagne à Bédée ; salle comble,
- La Fête de la soupe a eu lieu au centre social le 14/10/18
- Téléthon 2019 des 7-8 décembre ; organisation par Pleumeleuc cette année
- Assemblée générale des villages étapes à Saint-Thégonnec ; création de la délégation bretonne des villages-étape,
- Equipements sportifs communautaires ; piste d'athlétisme inaugurée et remodelage du pourtour de Trémelin,
- Agenda des ateliers PLUi,
- Commission voirie le 10/11 avec inauguration de la liaison douce

Prochaine suivante : lundi 13 novembre

Prochaine séance : lundi 17 décembre

Une grande campagne nationale
pour dire : **#MaCommuneJyTiens**

Servir
le citoyen
et agir
pour la République

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Bédée s'associe à l'Association des Maires de France et relaie la campagne de communication **#MaCommuneJyTiens** afin de rappeler que les communes sont des acteurs irremplaçables dans le quotidien des citoyens.

Lancée dans le cadre du 101e Congrès des Maires, cette large campagne de communication des Maires de France, mobilise l'opinion sur le rôle et les actions quotidiennes des Maires et de leurs équipes dans la gestion des communes. Elle vise également à vous inciter en tant que citoyen à soutenir l'indispensable échelon démocratique communal.

La première séquence de cette campagne, de novembre à décembre, est destinée à vous éclairer et à vous mobiliser sur les différentes missions de proximité assurées par la commune et ses élus.

Soutenez votre commune sur ville-bedeefr

Gérer
331514
équipements
sportifs
ouverts
à tous ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Soutenir
la création
de milliers
d'entreprises
chaque année ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens